



LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Délibération n°2017-03 : avis sur le projet de document relatif au développement de la marche et de l'usage du vélo

Adopté le 5 mai 2017

Le Conseil national de la transition écologique (CNTE), saisi par la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, a pris connaissance du document issu du groupe de travail réuni à la suite de la communication en conseil des ministres du 2 novembre 2016.

Partageant le diagnostic posé par le groupe de l'insuffisante prise en compte des mobilités actives – marche et vélo – vis-à-vis des enjeux qu'ils représentent au titre des grandes priorités nationales, le CNTE appelle de ses vœux une stratégie nationale, en concertation avec tous les acteurs, s'inscrivant dans la durée, susceptible de mobiliser autorités publiques et société civile en cohérence avec la stratégie nationale de mobilité propre qui prévoit à l'horizon 2030 de conforter la place de la marche à au moins 25 % des déplacements et de fixer au vélo une part modale de 12,5 %.

Le CNTE considère que l'élaboration de cette stratégie nationale s'inscrit dans la diminution de l'usage et de la vitesse des automobiles individuelles ; il considère qu'elle implique, avec l'abaissement des vitesses, de penser autrement la place de la voiture en ville en fonction de son usage et de requalifier l'espace public pour qu'il soit accessible à tous, avec ses aménités et sa mixité fonctionnelle au profit d'une variété des usages qui ne se résument pas à la circulation.

Le CNTE souhaite que cette stratégie nationale soit fondée sur les principes fédérateurs proposés : donner la priorité au plus vulnérable, promouvoir un usage partagé et prioritairement collectif des espaces publics, préserver la continuité des itinéraires piétons, cyclables et intermodaux et lutter contre les inégalités de mobilité, qui sont corrélées à des inégalités sociales et de santé, pour que la mobilité soit un droit et une possibilité offerte à tous, y compris les plus fragiles, les plus pauvres, les non motorisés, les personnes à mobilité réduite ou ayant un handicap et les aînés.

Le CNTE estime que la définition d'une stratégie relève du Gouvernement même si son application concrète dépend de tous les acteurs du territoire, publics et privés.

Le CNTE considère comme pertinente une communication nationale sur les opportunités et les bienfaits collectifs de la marche et de l'usage du vélo tant en termes économiques et écologiques qu'au regard des gains de santé publique et d'amélioration de la qualité de vie qu'ils représentent pour les collectivités locales et leurs habitants.

Le CNTE souhaite une appréciation amont des répercussions sur la marche et l'usage du vélo des propositions de mesures réglementaires et des documents de planification ou d'urbanisme et une

intégration digne de ces enjeux dans ces documents.

Le CNTE approuve le principe d'appels à projets destinés à mettre en exergue et soutenir des démarches de territoires pilotes de qualité privilégiant l'échelle des personnes à pied et à vélo et d'aider à la résorption des coupures urbaines pour favoriser l'innovation sociale et l'évaluation des actions conduites pour favoriser la marche et le vélo, pour leur dimension de maillage social, en étudiant les sources possibles de financement dédiées : création d'un fonds national par exemple, alimenté par des dotations volontaires d'organismes publics ou privés ; certains membres pensent que le fonds pourrait être alimenté via les prélèvements et taxes sur les déplacements polluants.

Le CNTE souligne l'importance d'arrêter des principes clairs relatifs à la voirie publique et à son aménagement pour la diversité de ses usages : circulation de desserte comme de transit, commerce, services, loisirs, séjour, interactions sociales ainsi qu'usages spécifiques : stationnement des véhicules motorisés et des vélos, bancs publics, poubelles... en vue d'assurer aux plus vulnérables une circulation en toute sécurité, en toute lisibilité mais aussi en toute tranquillité, en définissant des règles en agglomération pour des engins de déplacement qui ont émergé ces dernières années et dont la vitesse peut rendre vulnérables piétons sur le trottoir et cyclistes sur les pistes ou bandes cyclables.

Le CNTE souscrit à la nécessité de promouvoir l'apprentissage de la mobilité, de la rue et du vélo dans tous les territoires, dans un cadre scolaire ou associatif pour les enfants et dans celui de vélo-écoles pour les adultes.

Le CNTE recommande la pérennisation et le renforcement d'incitations économiques à l'usage du vélo, y compris du vélo à assistance électrique, au regard de ses potentialités accrues de report modal : généralisation et revalorisation de l'indemnité kilométrique vélo dans les organismes privés et publics qui le souhaitent et aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique.

A l'issue des échanges, le Conseil émet un avis favorable sur le document élaboré par le groupe de travail.

Avis certifié conforme par la Commissaire générale au développement durable.